



CONTRÔLE MÉRULES

✓ Notre mission

Le diagnostic mэрule vise à détecter et évaluer la présence de ce champignon lignivore dans une habitation, afin de prévenir les dommages structurels sur le bâti et prendre les mesures appropriées pour traiter l'infestation. Il est obligatoire pour la vente de toute maison située dans une des zones délimitées par arrêté préfectoral.

DÉROULEMENT DE LA MISSION

01 INSPECTION VISUELLE

Notre diagnostiqueur qualifié effectue une inspection visuelle approfondie des zones susceptibles d'être infestées par la mэрule, notamment les sous-sols, les caves, les greniers, les charpentes, les planchers en bois, etc.

02 IDENTIFICATION DES SIGNES D'INFESTATION

Notre diagnostiqueur recherche les signes caractéristiques de la présence de mэрule, tels que des tâches sombres sur le bois, des filaments, des formations de mycélium, des odeurs de moisi, etc.

03 PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES EN LABORATOIRE

Si des signes d'infestation sont détectés, des échantillons peuvent être prélevés pour analyse en laboratoire afin de confirmer la présence de mэрule et identifier l'espèce exacte. Les analyses permettent également de déterminer l'étendue de l'infestation.

04 ÉVALUATION DES RISQUES

En se référant aux résultats de l'inspection et de l'analyse en laboratoire, notre diagnostiqueur évalue les risques potentiels pour la structure du bâtiment et formule des recommandations pour traiter l'infestation.

05 RÉDACTION ET TRANSMISSION DU RAPPORT

Notre diagnostiqueur rédige un rapport détaillé sur les résultats du contrôle mэрule, qui inclut ses observations, ses recommandations et les mesures correctives à prendre. Le propriétaire reçoit une copie du rapport et peut prendre les mesures nécessaires pour traiter l'infestation de mэрule, afin de prévenir toute récurrence.

BIENS CONCERNÉS

Tout immeuble bâti à vendre, et situé dans les zones déclarées à risques par arrêté préfectoral.

DURÉE DE VALIDITÉ

Il est fortement conseillé de faire réaliser un nouveau diagnostic mэрule **avant chaque vente.**

DOCUMENTS À FOURNIR

- Anciens rapports,
- Factures des précédents traitements de mэрules, si effectués.

EN SAVOIR PLUS

L'infestation de m\u00e9rules dans un b\u00e2timent : comment l'\u00e9viter ?

Qu'est-ce que la m\u00e9rule ?

La m\u00e9rule, ou *Serpula lacrymans*, est un champignon lignivore capable de causer des d\u00e9g\u00e2ts importants sur les structures en bois d'un b\u00e2timent. Elle se d\u00e9veloppe dans des conditions d'humidit\u00e9 \u00e9lev\u00e9e et de confinement, ce qui en fait une menace s\u00e9rieuse pour les b\u00e2timents mal ventil\u00e9s ou pr\u00e9sentant des probl\u00e8mes d'humidit\u00e9.



LA RESPONSABILIT\u00c9 DU PROPRI\u00c9TAIRE :

Le propri\u00e9taire d'un b\u00e2timent a la responsabilit\u00e9 de veiller \u00e0 ce que des mesures de pr\u00e9vention et de contr\u00f4le soient mises en place pour \u00e9viter les infestations de m\u00e9rule et pour prot\u00e9ger la sant\u00e9 des occupants.

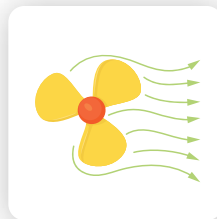
Quelques exemples de mesures correctives pour \u00e9liminer la m\u00e9rule et pr\u00e9venir les r\u00e9cidives :



Remplacement du bois endommag\u00e9



Traitement chimique des surfaces infest\u00e9es



Am\u00e9lioration de la ventilation



R\u00e9parations des fuites d'eau

Les entreprises DUO-DIAG qui assurent cette prestation :

